

3R PESTANAS

*Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €*

132 Boulevard Raymond Poincaré
06160 ANTIBES

Procès-verbal de nomination du Directeur Général par l'assemblée des actionnaires

Le soussigné :

Associé personne physique

M. PESTANAS Pearly
demeurant 132 boulevard Raymond Poincaré 06160 Antibes
né le 24 février 1972 à PANUKULAN (PHILIPPINES),
de nationalité Philippine

agissant en qualité de seul actionnaire de la société 3R PESTANAS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 132 boulevard Raymond Poincaré 06160 Antibes, en cours de constitution,

s'est réuni à l'issue de la signature des statuts de cette société pour désigner son Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de ladite société, et ont établi le présent procès-verbal.

Il a été convenu ce qui suit :

Première résolution : Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de Directeur Général de la société :

Mme Roselyn PESTANAS demeurant à 132 boulevard Raymond Poincaré 06160 Antibes pour une durée indéterminée,

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième résolution : Pouvoirs du Directeur Général

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Troisième résolution : Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Antibes

Le 20 juin 2024

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signatures de l'actionnaire

